

Compte-rendu du Comité de programmation LEADER du 12 décembre 2016

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Leader 2014-2020

Comité de programmation

Le 12 décembre 2016

Le lundi 12 décembre 2016 à 15h30, le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du SCOT Caen-Métropole s'est réuni à l'hôtel d'agglomération des Rives de l'Orne (salle 722) sous la Présidence de Monsieur PICARD.

Etaient présents :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Sylvie CORBEL (CAPEB) Sébastien DESLOQUES (ARPE) Christèle DREUX (URIOPSS) Annette DUJARDIN (ADMR) Philippe DUPUY (CCI) Jean-Jacques FABRE (Ligue de l'enseignement) Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) Hervé GIRARD (SOLIHA) André-Pierre HODIERNE (Dérailleurs) Jean-Louis L'HOTELLIER (Familles Rurales) Joël RIHOUE (CPIE)	Frédéric ANFROY (Calvados Habitat) Romain BAIL (Caen la Mer) Jean-Claude BRETEAU (Cingal) Bernard ENAULT (CDC Evrecy Orne Odon) Franck JOUY (Cœur de Nacre) Franck LAURENT (Plaine Sud de Caen) Hubert PICARD (Vallée de l'Orne) Xavier PICHON (Val Es Dunes) Béatrice TURBATTE (Entre Thue et Mue)

Invitées :

Annabelle BAILLY, François-Marie MICHAUX (Région Normandie – Autorité de gestion)

Direction/Animation/Gestion:

Christian DEBIEVE, DGS / Marine LE LOUER, animatrice LEADER / Cécile MILCENT, gestionnaire LEADER

Etaient excusés :

<i>Acteurs privés</i>	<i>Acteurs publics</i>
Sylvain COSSON (ARDES) Rodolphe JOIGNE et Laure DREGE (CRESS) Valentin LECAILLEZ (Pôle TES) Henri LEMAITRE (Chambre d'agriculture) Mathieu MAMBERTA (APF) François MILLET et Bruno DOSSEUR (Relais d'sciences) Aurélien PATIN (ADTR) Fabien TESSIER (CAUE) Emmanuel TRICOIRE et Emmanuelle HARDOUIN (UDOTSI)	Paul CHANDELIER (Comité Départemental du Tourisme) Jean-Philippe MESNIL (GAL Sud Calvados)

Absents :

Acteurs privés	Acteurs publics
Pascal ESNOUF (Chambre des métiers)	Olivier PAZ (CABALOR) Joël ROMAIN (Entre bois et marais)

Vérification du double quorum :

11 membres de la société civile sur 21 et 9 membres issus du collège public sur 14 étaient présents. Au total, 20 membres ont siégé au Comité.

Plus de la moitié des membres du Comité de programmation était présente et plus de la moitié des membres présents était issue du collège privé. La règle du double quorum était donc respectée.

Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du comité du 12 septembre 2016 et actualités
2. Présentation des projets pour avis d'opportunité
3. Point sur la maquette financière
4. Informations et questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du comité du 12 septembre 2016 et actualités

Le compte rendu du précédent comité de programmation a été adopté à l'unanimité.

La Région, autorité de gestion, a souligné le fait qu'un avis d'opportunité ne vaut pas promesse de subvention. La programmation ne peut intervenir qu'une fois le projet instruit par la Région.

Afin de respecter le principe du double quorum dans le but de délibérer valablement, les dates des comités de programmation LEADER ont été déterminées pour l'année 2017. Comme pour l'année 2016, il a été souhaité que les comités aient lieu environ tous les trois mois. Les comités se tiendront donc les lundis 27 mars, 19 juin, 25 septembre et 11 décembre de 15h30 à 18h00 en salle du bureau communautaire (F4 719 – 7^é étage).

Du fait des évolutions territoriales prévues début 2017, la Région indique la nécessité de réinstaller le collège public du Comité de Programmation lors de la prochaine séance du lundi 27 mars.

Dans le contexte des fusions entre Communautés de Communes, la désignation des membres élus peut évoluer. Ainsi, si nous prenons l'exemple de la CDC Cingal qui fusionne avec la CDC Suisse Normande, un élu de Suisse Normande pourrait devenir le représentant de la CDC au sein du Comité de Programmation. Il est rappelé que malgré ce contexte de redéfinition des CDC, le territoire du GAL SCoT Caen Métropole ne change pas. Il en est ainsi pour tous les territoires des différents GAL de Normandie.

François-Marie-MICHAUX, représentant du service Europe et fonds européens de la Région, indique qu'il n'y a pas urgence à faire un nouvel avenant à la Convention concernant la liste des communes. Une lettre d'intention avec une demande d'avenant global devra être produite par le GAL.

Monsieur Hubert PICARD informe les membres du Comité qu'un des projets initialement prévu pour "avis de sélection" ne sera pas analysé. Il s'agit du projet de réalisation d'un hôtel 4* à Cintheaux dans l'ancien Prieuré. Le propriétaire du bien qui devait être racheté par Monsieur GUINARD a n'est plus vendeur.

2. Présentation des projets

INTITULE DU PROJET : ANIMATION DE LA DEMARCHE LEADER POUR L'ANNEE 2015

L'équipe technique LEADER du GAL SCoT Caen Métropole a reçu un rapport d'instruction favorable de la Région concernant son projet "Animation de la démarche LEADER pour l'année 2015". Ce projet correspond à la mise en œuvre de la stratégie LEADER sur le territoire. Il s'agit du financement à 80% du poste de l'animatrice LEADER pour la période d'octobre à décembre 2015.

Ce premier projet est soumis pour programmation aux membres du Comité pour un montant LEADER de 7850.75€.

Ce projet ne soulève pas de questions de la part de l'assemblée.

Le projet a été adopté pour programmation à l'unanimité

INTITULE DU PROJET : ISOLATION DE L'ÉCOLE DE COLOMBY ANGUERNY

Monsieur GUILLOUARD, maire de Colomby-Anguerny, est invité à présenter le projet d'isolation de l'école de Colomby Anguerny. La commune est constituée en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Basly qui accueille le cycle 1, la commune d'Anisy qui accueille le cycle 3 et la commune de Colomby-Anguerny qui accueille le cycle 2. Le bâtiment de l'école, construit dans les années 1950, présente une moindre qualité énergétique majeure qui occasionne une surconsommation d'énergie et un inconfort pour les enfants et l'équipe éducative. Après avoir réalisé un bilan énergétique avec le SDEC, l'équipe municipale a décidé d'engager des travaux d'isolation et de solliciter des fonds LEADER pour co-financer le projet. Le montant estimé des travaux pour parvenir à une qualité BBC est d'environ 75 000 € (toiture, changement de fenêtres avec volets, isolation par l'extérieur et des toilettes).

Après la présentation de M. GUILLOUARD, les membres du Comité sont invités à lui poser des questions.

Monsieur Jean-Claude BRETEAU, dont un projet similaire sur la CDC du Cingal a été retenu par le Comité de programmation, demande si la commune a pensé à refaire les sols également. Monsieur GUILLOUARD répond que les sols ont été refaits en juillet 2016 à la suite d'inondations. Il s'agit d'une dalle béton sur un vide sanitaire de faible hauteur.

Monsieur FLEURY de l'association Biomasse Normandie interroge sur le choix de matériaux pour les huisseries a été fait. Le porteur de projet indique qu'il s'agit du PVC. Il rappelle que le PVC est un matériau qui stocke le carbone et que cette donnée doit être prise en compte dans le choix des matériaux.

Monsieur DESLOQUES de l'association ARPE évoque l'impact environnemental du PVC. Il cherche à connaître quel matériau sera utilisé pour l'isolation extérieure du bâtiment. La ouate de cellulose est utilisée pour les combles. Monsieur DESLOQUES indique que le choix d'un matériau isolant local constitue un moyen de diminuer le bilan carbone des travaux. Il mentionne la fibre de bois, de lin et de chanvre qui sont notamment présentes sur le territoire.

Monsieur Hubert PICARD intervient en rappelant la démarche volontaire de la commune à faire des réductions de consommation d'énergie.

Le porteur de projet rappelle qu'un travail de sensibilisation à l'éco-construction, aux éco-matériaux et aux éco-gestes sera mené avec une classe de l'école, en accord avec l'institutrice et l'entreprise qui interviendra pour mener les travaux.

Plusieurs membres du comité de programmation saluent les démarches des élus à mener ce type de projet.

Après avoir épuisé les questions, le Comité passe au vote.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 7/16

INTITULE DU PROJET : FOND DU PRÉ – PARC DES BERGES

Monsieur Salvatore BELLOMO, maire de la commune de Bénouville, présente le projet dit du « Fond du Pré – Parc des Berges » pour lequel il sollicite une intervention du fonds LEADER. Il rappelle l'importance de la fréquentation touristique sur le territoire de la commune, évaluée à 400 000 visiteurs par an. Bénouville bénéficie effectivement d'une large aura étant donné la richesse

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

de son patrimoine. Bénouville est par ailleurs une "commune verte" qui répond aux enjeux de la trame Verte et Bleue. Le parc, d'une superficie de 3500m², sera référencé dans les parcours touristiques INCITY. Monsieur BELLOMO insiste sur le fait que ce projet bénéficiera à l'ensemble du territoire de la future Communauté Urbaine.

Les membres du Comité posent ensuite quelques questions à Monsieur BELLOMO.

Ainsi, est-il possible de mieux définir la zone qui correspond au Parc des Berges ? Cet espace n'a pas été pris en compte dans les travaux avec la Shéma.

Monsieur BAIL, Maire de Ouistreham, intervient pour insister, auprès des membres du Comité, de la pertinence du projet qui est travaillé en étroite collaboration avec la future Communauté Urbaine. Le projet comporte notamment une dimension patrimoniale environnementale importante par la mise en valeur d'une zone qui était jusqu'alors abandonnée. Il insiste sur le fait que le projet à un objet qui dépasse grandement la dimension touristique.

Monsieur HODIERNE de l'Association « dérailleurs » intervient pour mettre en avant la proximité du site avec deux pistes cyclables d'importance : à savoir, la voie verte et la vélo francette. Il ajoute que ce site pourra constituer un lieu de halte intéressant pour les passants.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 10/16

INTITULE DU PROJET : RESTAURATION RAPIDE DE PRODUITS FRAIS DE QUALITE

Monsieur et Madame CROCHARD sont invités à présenter aux membres du Comité leur projet de création d'un espace de restauration rapide de produits frais de qualité. Le concept de leur espace de restauration, qui prendra place dans le nouvel espace commercial place Lesage à Douvres la Délivrande, repose notamment sur le recours aux produits locaux en filière courte (maraîchage, produits carnés, produits céréaliers...). Ils ont entamé un travail de prospection de fournisseurs de produits de qualité sur le territoire ainsi qu'un travail de formation. Le concept consiste également à être vigilant à la valorisation des déchets.

Après cette présentation, les membres du Comité leur soumettent quelques questions.

Ce sont-ils inspirés de la chaîne londonienne "Prêt à manger"? Madame CROCHARD en a connaissance mais le projet n'est pas inspiré de cette chaîne. Elle rappelle qu'il s'agit avant tout de cuisiner et de cuire sur place et que, par ailleurs, ils seront vigilants aux matériaux d'emballage des produits.

Une précision est demandée par Soliha concernant l'emplacement du local commercial, élément très important pour un commerce. Il sera situé place Lesage dans une zone commerciale existante de Douvres-la-Délivrande. Il est rappelé que l'ouverture est prévue pour avril 2017.

Plusieurs membres du comité saluent la démarche qui, selon eux, mérite d'être encouragée et conseillent par ailleurs aux porteurs de projets d'engager des démarches de formation pour être le plus à l'aise possible dans leurs nouveaux métiers.

Monsieur et Madame CROCHARD ont fait une formation avec la BGE à la "création d'entreprise", de "snacking" dans une école spécialisée à Rennes. Aussi, une immersion professionnelle de deux semaines est prévue dans la cafétéria d'une galerie marchande de l'agglomération.

En complément, Monsieur Franck JOUY évoque une inquiétude quant aux délais de paiement des subventions LEADER pour ce type de projet privé. Monsieur DUPUY de la Cci de Caen soumet l'idée

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

de se rapprocher de Calvados Initiative pour obtenir un prêt à taux zéro. Le projet de Monsieur et Madame CROCHARD sera présenté en commission au cours du mois de décembre.

Annabelle Bailly, instructrice LEADER, indique qu'un principe de priorisation des projets peut être adopté pour instruire les dossiers. En concertation avec François-Marie MICHAUX de la Direction Europe et Fonds européens de la Région, elle évoque que le régime d'aide d'état applicable au projet pourrait être le régime « de minimis ».

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 11/16 et a fait l'objet d'une abstention de la part de la CCI de Caen

INTITULE DU PROJET : BOUCHERIE/CHARCUTERIE

Monsieur et Madame THIEBOT sont invités à présenter leur projet de création d'un nouvel espace de vente en boucherie / charcuterie à Douvres la Délivrande dans le même espace commercial, place Lesage, qu'évoqué dans le projet précédent.

Ils présentent leur projet d'évolution et de création d'emploi, trois postes sont prévus (un à Tourville sur Odon dans l'entreprise initiale et deux dans la nouvelle entreprise à Douvres). Un prêt d'honneur a été sollicité auprès de Calvados Initiative (et non pas auprès de Basse-Normandie Active comme cela a pu être évoqué.

Monsieur ENAULT, président de la CDC Evrecy Orne Odon, évoque la très bonne réputation de l'entreprise de Monsieur et Madame THIEBOT à Tourville sur Odon.

Plusieurs représentants de la société civile s'interrogent sur la pertinence de présenter ce type de projet au cofinancement LEADER. Par ailleurs, la différence du montant LEADER envisagé entre les deux projets commerciaux est soulevée.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 8/16 et a fait l'objet de trois abstentions (CPIE Vallée de l'Orne, URIOPSS, ARPE)

INTITULE DU PROJET : CREATION D'UN EQUIPEMENT TOURISTIQUE STRUCTURE EN TROIS ESPACES A LA MAISON DU PONT DU COUDRAY

Monsieur PICARD présente le projet de création d'une maison de services à vocation touristique au Pont du Coudray. Cet investissement a été signalé comme étant structurant dans différentes études prospectives sur le développement territorial de la Vallée de l'Orne.

La maison sera constituée :

- d'un pôle information/promotion en partenariat avec l'Office de tourisme de Suisse-Normande. Cet espace constituera un maillon dans la chaîne de propositions de lieux d'informations en Suisse Normande, le Pont du Coudray étant l'entrée de l'espace géographique de la Suisse Normande.

- d'un pôle de services dans le domaine touristique avec proposition d'habitat insolite et de bivouacs ; avec une salle de réception pouvant accueillir des séminaires, des événementiels avec un espace de valorisation des produits locaux du terroir et également un espace de location et de réparation de cycles).

Compte-rendu du Comité de programmation du 12 septembre 2016

Ce projet a été construit en concertation avec de nombreux acteurs de terrain en compétence sur ces thématiques : Office de tourisme de la zone concernée, le CPIE Vallée de l'Orne, So numérique pour la création d'outils connectés...

Dans les questions soumises au porteur de projet, le représentant de la CCI de Caen demande si une délégation de service public (DSP) a été envisagée pour la gestion des activités commerciales du lieu. Il est répondu que oui.

Monsieur JOUY demande des précisions quant aux co-financements de la DETR et du FSIL. Pour le moment, ces co-financements ne sont pas acquis ce qui soulève des questions étant donné le caractère structurant reconnu de ce nouvel investissement.

Monsieur PICARD est invité à se retirer pendant que le Comité passe aux votes.

Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable avec une note de 15/16.

3. Point sur la maquette financière

Marine LE LOUER présente la maquette financière et les avancées de consommation par fiches-actions suite au comité de programmation du 12 septembre.

Pour rappel, au cours des quatre Comités de programmation de l'année 2016 :

- 23 projets ont été analysés.
 - o Deux projets ont été rejetés (Habitat à May sur Orne et achat d'un véhicule électrique par la commune de Cagny)
 - o Deux projets n'ont pas abouti (La remontée des Doris et la Création d'une application numérique par la CDC Vallée de l'Orne)
 - o 18 projets ont été retenus
 - 12 sont portés par des porteurs de projet publics
 - 6 par des porteurs de projet privés.

Suite au Comité de programmation du 12 septembre, 375 846.14€ ont été réservés soit 17.09% de l'enveloppe.

Pour plus de précision, se référer à l'annexe jointe ([Annexe 1](#))

4. Informations et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur PICARD lève la séance à 17h30.



Hubert PICARD

Président du GAL